

DÉLIBÉRATION n° 2026 – 005

Nombre de Conseillers en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

OBJET : OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes

L'an deux mil vingt-cinq - le vendredi 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02 février 2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick – M. EYMERY Frédéric — M. BEYLIER Jean-Louis - Mme KOERTS Marjorie - M. JARRY Jean-Jacques - M. BONNAUD Guillaume

EXCUSÉS : Mme GUEIDAN Laurette - (procuration à Annick HUCHET) - Mme DUPUY Fabiola (procuration à M. Jean-Jacques JARRY) - M. GYURITS Alexandre (procuration à M. Frédéric EYMERY) - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Jean-Jacques JARRY

Lors de la séance du 16 décembre 2025, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix.

Cette modification permet désormais la prise en charge des prix d'entrée au centre aqua-récréatif des élèves des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, dans les mêmes conditions que la prise en charge pour les élèves des écoles publiques, pour les séances de natation scolaire ainsi que les frais de transport relatifs à cette activité.

- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix ;
- **Vu** le projet des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix tel que joint à la présente délibération ;
- **Vu** la délibération n° 2025-123 du Conseil Communautaire en date du 16/12/2025 approuvant le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :


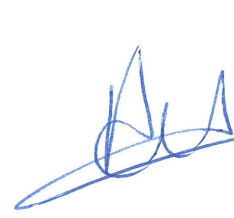
- **Approuve** le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix tel que joint à la présente délibération.

Secrétaire de Séance



Le Maire,

Annick HUCHET



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 16/02/2026

Et de sa publication le 16/02/2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le



ID : 087-218703106-20260206-D2026_005-DE

